



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché n°2021-001

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE L'ECOLE DE KERISTIN
ETUDE PAYSAGERE ET MISE EN SECURITE DE L'ENCEINTE SCOLAIRE**

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de PLOUEZOC'H

ACTE D'ENGAGEMENT

PROCEDURE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE

ARTICLE 1 - MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Mairie de PLOUEZOC'H
Adresse	18 Place du Bourg
	29252 PLOUEZOC'H
Personne habilitée à signer le marché	Mme Brigitte MEL – Maire de PLOUEZOC'H

ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S)

Le contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoints (cf. grille de répartition des prestations annexée)
- solidaires, les uns des autres,

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'oeuvre".

1er cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

2e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

3e cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société		
RCS		
Représentée par		dûment habilité(e),
Adresse		
Code NAF		N° SIRET
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes		

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :
..... dûment mandaté à cet effet.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par la Déclaration de sous-traitance (DC4).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

ARTICLE 3 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

3.1 Désignation de l'opération

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle de 130 000 € HT, une opération ayant pour objet la requalification des espaces publics aux abords de l'école de Keristin, comprenant une étude paysagère et la mise en sécurité de l'enceinte scolaire.

3.2 Contenu de la mission

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article 6 du CCAP et dans le CCTP.

3.3 Délais d'exécution

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois, à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours qui suivent la notification du marché.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Études préliminaires – EP		semaines
Études d'avant-projet - AVP		semaines
Études de projet – PRO		semaines
Assistance à la passation des marchés publics de travaux – AMT		semaines
VISA		semaines
Assistance aux opérations de réception - AOR		semaines
-Délai de remise du DOE		semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7.5.1 du CCAP.

ARTICLE 4 - OFFRE DE PRIX

4.1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres (m0).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à : **130 000 € HT**

4.2 Forfait provisoire de rémunération (mission de base et mission complémentaire)

Il est fixé à € HT soit% taux de rémunération

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC (en toutes lettres)

Compléter l'annexe : Répartition des honoraires par co-traitant.

4.3 Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 8.3 du CCAP.

4.4 Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base
Études préliminaires	
Études d'avant-projet	
Études de projet	
Assistance à la passation des marchés de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)	
Assistance aux opérations de réception	

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe. **(joindre un RIB)**

5.1 Contractant unique ou 1er cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

5.2 2ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

5.3 3ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2181-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	

ARTICLE 6 - ASSURANCES

6.1 Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

6.2 2e cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

6.1 3e cotraitant :

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Document annexé au présent acte d'engagement :

Annexe 1 - Grille de répartition des prestations et des honoraires par cotraitants et par éléments de mission

Fait en un seul original,

À....., le.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé »
Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Fait à PLOUEZOC'H, le.....

Madame Brigitte MEL,
Maire de PLOUEZOC'H
(signature)